

## PLANNING DU DISPOSITIF CLASSE 2019

Equipes Educatives Renforcées - demandes d'admission dans le dispositif - 1<sup>ère</sup> session

Du 11 au 15 mars 2019

### Commission 1

Le 18 mars 2019

1<sup>ère</sup> session

Du 25 mars au 24 mai 2019

Equipes Educatives Renforcées - demandes d'admission dans le dispositif - 2<sup>ème</sup> session

Du 27 mai au 03 juin 2019

### Commission 2

Le 04 juin 2019

Equipes Educatives Renforcées – Bilan de la 1<sup>ère</sup> session

Du 03 au 07 juin 2019

2<sup>ème</sup> session

Du 1<sup>er</sup> juillet au 07 septembre 2019

Equipes Educatives Renforcées - demandes d'admission dans le dispositif - 3<sup>ème</sup> session

Du 09 au 13 septembre 2019

### Commission 3

Le 17 septembre 2019

Equipes Educatives Renforcées – Bilan de la 2<sup>ème</sup> session

Du 16 au 20 septembre 2019

3<sup>ème</sup> session

Du 23 septembre au 30 novembre 2019

Equipes éducatives renforcées – Bilan de la 3<sup>ème</sup> session + Situations pouvant être envisagées à la rentrée 2019

Du 02 au 6 décembre 2019

**Groupe RENFORT**

**Du 18 mars au 30 novembre 2019**

Equipes éducatives renforcées pour P1 (élèves déjà accueillis sur le dispositif CLASSE ou RENFORT en 2018)

Du 04 au 08 mars 2019

### Rappel :

- Merci de respecter ce calendrier
- Aucun accueil ne se fera en cours de session
- Tout accueil donnera obligatoirement lieu à une EER de retour

**Organisation prise en charge du transport :**

Si l'un des parents travaillent, la famille ne sera pas prioritaire pour une prise en charge du transport par la DES. Une participation sera demandée à la famille. Celle-ci sera à organiser au cas par cas.

Si la situation sociale (lien avec les AS de secteur ou les éducateurs) fait que la DES prend en charge l'intégralité du transport, une participation financière de la part de la famille sera malgré tout demandée, à verser directement auprès du transporteur le 1<sup>er</sup> mois. Cette participation sera déduite de la 1<sup>ère</sup> facture transmise par le transporteur.

Afin d'impliquer les familles dans les aides mises en place pour leur enfant, il sera demandé à celles-ci de s'organiser ou de faire des démarches personnelles pour trouver des transporteurs. Elles devront donc nous présenter des devis pour une prise en charge éventuelle de tout ou partie. Le BPE restera à disposition pour les accompagner dans cette recherche.